

**Extrait du Registre**

**Des Délibérations du Conseil Municipal**

**2018 – 11 – 08 - TABLEAU DES EFFECTIFS DES POSTES BUDGÉTAIRES PERMANENTS ET DES EMPLOIS NON PERMANENTS**

L'an deux mil dix-huit, le quinze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

**Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS.**

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2018

**PRÉSENTS :**

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Patrick MALVAËS, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Bernard COLLINET, Sylvie BANSARD, Michèle BOURGOIN, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Jacques CHAUVET, Jérémy DUPOUY, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION**

Monique POISSON donne procuration à Xavier PARIS

Mireille MAZURIER donne procuration à Ludovic DUCOURAU

Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ

**ABSENT EXCUSÉ**

Tony LOURENÇO

**ABSENTS**

Sylviane STOME

**Maxime KHELOUFI a été nommé secrétaire de séance**

L'évolution des missions de la collectivité et la prise en charge de nouvelles compétences statutaires, ainsi que la nécessité d'encadrer les mouvements de personnels tels que mutations, réorganisation des services, départs en retraite, recrutements, réussites concours, avancements de grade et promotions internes, nous conduit à actualiser le tableau des effectifs des postes permanents à compter du 15/11/2018.

Le tableau des effectifs joint à la présente délibération précise le cadre statutaire ou contractuel des postes créés et pourvus, les cadres d'emploi de référence ainsi que les grades de recrutement et la période de besoin pour les postes non permanents.

C'est ainsi qu'à compter du 15/11/2018, il convient donc, d'ouvrir les postes permanents à temps complet suivants :

- 1 poste : attaché principal
- 1 poste : attaché territorial
- 2 postes : rédacteur principal 1ère classe
- 2 postes : rédacteur principal 2ème classe
- 6 postes : rédacteur territorial
- 1 poste : adjoint administratif principal 1ère classe
- 2 postes : adjoint administratif principal 2ème classe
- 2 postes : technicien principal 2ème classe
- 2 postes : agent de maîtrise principal
- 1 poste : agent de maîtrise
- 6 postes : adjoint technique principal 1ère classe
- 3 postes : adjoint technique principal 2ème classe
- 5 postes : adjoint technique
- 1 poste : professeur d'enseignement artistique hors classe
- 1 poste : conservateur des bibliothèques
- 1 poste : assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques
- 1 poste : adjoint du patrimoine principal 1ère classe
- 2 postes : adjoint d'animation
- 1 poste : ATSEM principal 2ème classe
- 1 poste : chef de service de police municipale
- 2 postes : brigadier chef principal

Il vous est donc proposé :

- d'approuver le tableau des effectifs des postes permanents et non permanents tel qu'annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les arrêtés et contrats relatifs aux nominations et recrutements ainsi que tout acte afférent,
- d'inscrire les dépenses nécessaires à la rémunération de ces postes au budget de la Ville.

### **DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, le jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

Affiché le.....19/11/2018  
GUJAN-MESTRAS le.....19/11/2018.....

